

REPUBLIQUE FRANCAISE

Département
de l'ESSONNE

VILLE DE SAVIGNY-SUR-ORGE

Arrondissement
de PALAISEAU

Nombre de membres

en exercice : 39

présents : 30

absents excusés représentés : 7

absents: 2

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU LUNDI 14 JANVIER 2013

L'an DEUX MILLE TREIZE, le 14 janvier à 08 heures 30, le Conseil municipal de la Ville de SAVIGNY-SUR-ORGE, légalement convoqué à la salle des mariages de la Mairie 48, avenue Charles de Gaulle, sous la présidence de Madame Laurence SPICHER-BERNIER, Maire,

ETAIENT PRESENTS :

Mme Laurence SPICHER-BERNIER, M. Jean-François NAUT, Mme Catherine LUPI, Mme Jocelyne MAINTIER-LANG, M. Claude NEUJLY, M. Jean-Michel ZAMPARUTTI, M. Gérard MONTRELAY, Mme Maryvonne FABBRO, Mme Nicole MAURIZOT, M. Auguste CLARA-SILVERIO, Mme Corinne RAFFAELLI, M. Nicolas BOISIER, Mme Elise ALOUR, M. Daniel COURTIN, M. Bernard BISCH, M. Jean-Pierre ROTTHIER, Mme Anne-Marie GERARD, M. Bernard MERIGOT, M. Alain RAKOTO-ANDRIANTSILAVO, M. Eric MEHLHORN, Mme Carole MALGUY-BOUBEE, Mme Nadège ACHTERGABLE, M. Michel LACOSTE, M. Jean-Marc DEFREMONT, M. Jean-Claude LEOST, Mme Gisèle NEDJAR, Mme Chadia SEMDANI, M. David FABRE, Mme Lucienne GEORGES, M. Jean ESTIVILL.

ABSENTS EXCUSES REPRESENTES :

Mme Marie-France BELLARD (pouvoir donné à Mme GERARD)
M. Daniel GUETTO (pouvoir donné à M. Eric MEHLHORN)
Mme Corinne POTTIER (pouvoir donné à Mme Jocelyne MAINTIER-LANG)
Mme Joëlle EUGENE (pouvoir donné à Mme Carole MALGUY-BOUBEE)
Mme Dominique GANDIN (pouvoir donné à Mme Laurence SPICHER-BERNIER)
M. Samuel BAROUKH (pouvoir donné à Mme Nadège ACHTERGAELE)
Mme Béatrice TERRES (pouvoir donné à M. Jean-Marc DEFREMONT)

ABSENTS :

M. Stéphane CADEO
Mme Amissa FERDJIOUI

Secrétaire de séance : Monsieur Bernard BISCH

N° 1/610 au N° 2/611

Le Maire atteste que le compte rendu de la séance dans lesquelles ont été prises les présentes délibérations ont été affichés à la porte de la Mairie conformément à l'article L 2121-25 du Code général des collectivités territoriales.

SOMMAIRE

COMPTE RENDU DE SEANCE	P. 3 à 3
COMPTE RENDU DES DEBATS	P. 4 à 7
DELIBERATIONS	P. 8 à 10

CONSEIL MUNICIPAL DU 14 JANVIER 2013

COMPTE-RENDU DE SEANCE

(Article L. 2121-25 du Code général des collectivités territoriales)

Secrétaire de séance : Monsieur Bernard BISCH

Le Conseil municipal

➤ 1/610

A la majorité,

Contre : M. MERIGOT

Se prononce favorablement sur la procédure de convocation du conseil municipal en urgence concernant la séance du 14 janvier 2013.

➤ 2/611

Vote au scrutin secret,

Scrutateurs : Mme Nicole MAURIZOT et M. Michel LACOSTE

A la majorité absolue, par 22 voix sur 36 suffrages exprimés

Désignation des délégués communautaires titulaires et suppléants représentant la commune de Savigny-sur-Orge à la Communauté d'agglomération Les Portes de l'Essonne (CALPE) :

Laurence SPICHER-BERNIER

Jean-François NAUT

Jocelyne MAINTIER-LANG

Gérard MONTRELAY

Catherine LUPI

Jean-Michel ZAMPARUTTI

Corinne RAFFAELLI

Claude NEULLY

Maryvonne FABBRO

Auguste CLARA-SILVERIO

Nicole MAURIZOT

Nicolas BOISIER

Eliso ALOUR

Daniel COURTIN

Jean-Pierre ROTTHIER

David FABRE

Jean ESTIVILL

délégué titulaire

délégué titulaire

délégué titulaire

délégué titulaire

délégué titulaire

délégué titulaire

délégué titulaire

délégué titulaire

délégué titulaire

délégué titulaire

délégué titulaire

délégué titulaire

délégué titulaire

délégué titulaire

délégué titulaire

délégué titulaire

délégué titulaire

Corinne POITIER

Afain RAKOTO-ANDRIANTSILAVO

Dominique GANDIN

Bernard BISCH

Lucienne GEORGES

délégué suppléant

délégué suppléant

délégué suppléant

délégué suppléant

délégué suppléant

Fait à SAVIGNY-SUR-ORGE, le 14 janvier 2013

Le Maire,
Laurence SPICHER-BERNIER



COMPTE RENDU DES DEBATS
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 JANVIER 2013

Madame le Maire ouvre la séance à 8h30 et demande à Monsieur le Directeur général des services de procéder à l'appel.

Madame le Maire propose de désigner Monsieur Bernard BISCH comme Secrétaire de séance.
Aucune objection n'est à relever.

Secrétaire de séance : Bernard BISCH

Madame le Maire précise que conformément à l'article 24-2 du Règlement intérieur du Conseil municipal le procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 10 décembre 2012 sera approuvé lors du prochain conseil.

Madame le Maire procède au vote des délibérations inscrites à l'ordre du jour.

ORDRE DU JOUR DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 14 JANVIER 2013

Rapporteur : Madame le Maire

N° 1/610

PROCEDURE DE CONVOCATION EN URGENCE DU CONSEIL MUNICIPAL

La commune de Savigny-sur-Orge a intégré la Communauté d'agglomération Les Portes de l'Essonne (CALPE) le 1^{er} janvier 2013 à marche forcée.

Par convocation en date du 7 janvier 2013 que la Ville de Savigny n'a pas reçue, le Président de la CALPE a fixé au 14 janvier 2013 la prochaine séance du conseil communautaire de la CALPE.

Dans ces conditions, il apparaît nécessaire d'abrèger le délai de convocation du conseil municipal afin de permettre à celui-ci de désigner ses représentants au sein du conseil communautaire.

Il est donc demandé à l'assemblée délibérante de se prononcer favorablement sur la procédure de convocation du conseil municipal en urgence.

Madame le Maire demande s'il y a des observations.

Monsieur DEFREMONT

Constate tout d'abord que l'arrêté préfectoral concernant l'intégration de Savigny à la CALPE est daté du 20 décembre 2012 et dit que cela laissait au conseil municipal de Savigny-sur-Orge tout le temps nécessaire pour se réunir dans des conditions normales de convocation.

Rappelle que si la majorité municipale ne s'était pas attardée dans des combats d'arrière-garde après avoir épuisé tous les recours pour s'accrocher à son isolement, le conseil municipal aurait pu organiser cette désignation cruciale de manière plus sereine. Dit qu'au lieu de cela, le conseil municipal est contraint de désigner le matin des conseillers communautaires qui siégeront le soir même et indique que c'est révélateur de l'extrême impréparation de ce sujet pourtant majeur pour l'avenir de notre commune.

Précise que, pour autant, son groupe ne se prononcera pas contre la procédure d'urgence puisque la négligence de ce dossier jusqu'à sa dernière extrémité en fait maintenant une urgence absolue. Indique que son groupe ne s'opposera pas à la procédure d'urgence.

Monsieur MERIGOT

Se demande si les arguments relatifs à l'urgence indiqués dans la note de synthèse peuvent être retenus.

Indique que deux communes se trouvent dans la même situation d'intégration de la CALPE au 1^{er} janvier 2013, à savoir Morangis et Savigny-sur-Orge.

Dit que la séance du conseil de communauté de la CALPE, au cours de laquelle les délégués des deux nouvelles communes doivent être installés, est prévue le mercredi 30 janvier. Indique que le conseil municipal de Morangis se réunira en séance ordinaire le jeudi 17 janvier 2013 pour désigner ses délégués au conseil de communauté de la CALPE.

Dans ces conditions, se demande pourquoi il y aurait une urgence pour Savigny-sur-Orge à désigner ses délégués, et pas d'urgence pour Morangis. S'interroge sur ce traitement différencié alors qu'il existe un parallélisme évident concernant l'entrée des deux communes.

Indique que cette urgence a pour conséquence d'empêcher tout débat préalable en commission municipale relatif aux trois catégories de compétences transférées (obligatoires, optionnelles, facultatives), à la mise à disposition de services de la mairie de Savigny-sur-Orge à la CALPE, aux transferts inévitables de personnels, au programme que la municipalité entend mener au sein de la communauté d'agglomération. Dit que rien n'a été présenté au conseil municipal et qu'aucun appel à candidature n'a été fait au sein du conseil municipal.

Demande que la commission municipale de l'administration générale soit préalablement convoquée pour débattre de toutes ces questions.

Indique que pour ces raisons, il votera contre l'urgence.

Monsieur FABRE

Rappelle que les élus sont réunis ce matin pour un conseil municipal extraordinaire afin d'élire les représentants de Savigny-sur-Orge au sein de la Communauté d'agglomération Les Portes de l'Essonne.

Indique que la grande messe de la CALPE avec Savigny et Morangis aura lieu le soir même d'où l'urgence de ce conseil matinal.

Dit que la précipitation imposée par l'agenda de la CALPE n'est pas de bon augure pour l'avenir.

Indique qu'il votera, néanmoins, pour cette élection anticipée.

Madame le Maire

Remercie M. DEFREMONTE de rappeler la date du 20 décembre 2012.

Rappelle que la décision du 18 décembre de la CDCI a été prise à l'encontre de ce qu'avait décidé le conseil municipal de Savigny-sur-Orge et estime qu'il est très important aujourd'hui de le rappeler.

Précise avoir été informée de l'arrêté du préfet non pas le 20 décembre mais le 22 décembre, un samedi, et dit que cet arrêté n'a pas été notifié dans les règles.

Se demande depuis quand une intercommunalité se permet de décider à la place d'une ville comme Savigny-sur-Orge sur un ordre du jour particulièrement important.

Dit ne pas avoir eu beaucoup le choix de convoquer un conseil municipal aujourd'hui compte tenu du fait que cette situation a été imposée à Savigny à compter du 1^{er} janvier 2013.

Dit que l'on ne pourra pas décider sans Savigny et confirme que, effectivement, cela ne démarre pas correctement.

Rappelle également que le 20 décembre la CALPE étudiait le budget et précise que l'on en reparlera.

Passe au vote de la délibération.

VOTE DE LA DELIBERATION A LA MAJORITE

Pour : 36 Contre : 1 Abstention : 0

Rapporteur : Madame le Maire

N° 2/611

**DÉSIGNATION DES DÉLÉGUÉS COMMUNAUTAIRES TITULAIRES ET SUPPLÉANTS -
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION LES PORTES DE L'ESSONNE**

Par arrêté préfectoral du 20 décembre 2012, les communes de Savigny-sur-Orge et de Morangis ont intégré la Communauté d'agglomération Les Portes de l'Essonne à compter du 1^{er} janvier 2013.

L'établissement public de coopération intercommunale est administré par un organe délibérant composé de délégués élus par les conseils municipaux des communes membres. Le nombre maximum de sièges est fixé réglementairement.

En application des dispositions de l'article 5 des statuts de la Communauté d'agglomération Les Portes de l'Essonne annexés à l'arrêté préfectoral susvisé, le conseil municipal de la Ville de Savigny-sur-Orge est appelé à élire, au maximum, 17 délégués communautaires titulaires et 6 délégués communautaires suppléants.

Madame le Maire

Souhaite que, contrairement à l'image qui est véhiculée par la ville de Savigny-sur-Orge, la démocratie soit représentée et indique vouloir proposer une liste comportant des élus qui se sont présentés en 2008 à la tête de groupes et de partis politiques et qui ont été élus au suffrage universel.

Estime que Savigny-sur-Orge n'a pas de leçon de démocratie à recevoir et souhaiterait que les villes de gauche adoptent la même attitude.

Énonce les candidats présentés par la majorité municipale : s'agissant des délégués titulaires, Laurence SPICHER-BERNIER, Jean-François NAUT, Jocelyne MAINTIER-LANG, Gérard MONTRELAY, Catherine LUPI, Jean-Michel ZAMPARUTTI, Corinne RAFFAELLI, Claude NEULLY, Maryvonne FABBRO, Auguste CLARA-SILVERIO, Nicole MAURIZOT, Nicolas BOISIER, Elise ALOUR, Daniel COURTIN, Jean-Pierre ROTHIER, David FABRE, Jean ESTIVILL ; s'agissant des délégués suppléants, Corinne POTTIER, Alain RAKOTO-ANDRIANTSILAVO, Dominique GANDIN, Bernard BISCH, Lucienne GEORGES.

Demande s'il y a d'autres candidats.

Énonce les candidats présentés par « Imagine Savigny » : Jean-Marc DEFREMONT, Chadia SEMDANI, Béatrice TERRES, Gisèle NEDJAR, Michel LACOSTE, Jean-Claude LEOST.

Énonce les candidats présentés par « Le Bon sens pour Savigny » : Eric MEILHORN, Anne-Marie GERARD, Nadège ACHTERGAELF, Daniel GUETTO, Joëlle EUGENE, Carole MALGUY, Samuel BAROUKH, Marie France BELLARD.

Madame le Maire propose de passer au vote au scrutin secret.

Madame le Maire propose de désigner Madame MAURIZOT et Monsieur LACOSTE en qualité de scrutateurs.

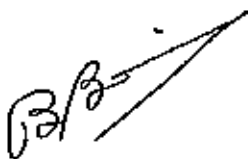
VOTE DE LA DELIBERATION A LA MAJORITE ABSOLUE

par 22 voix sur 36 suffrages exprimés

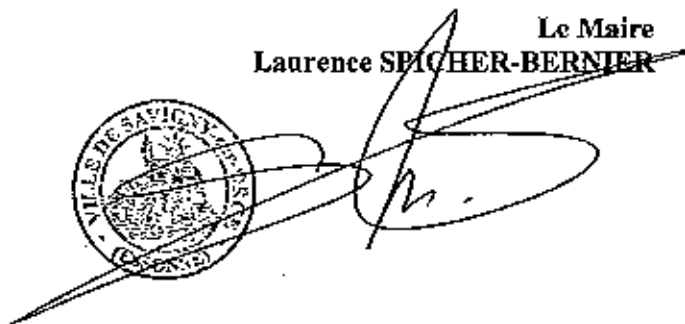
Madame le Maire lève la séance à 9h10.

Fait à Savigny-sur-Orge, le 23 janvier 2013

Le Secrétaire de séance,
Bernard BISCH



Le Maire
Laurence SPICHER-BERNIER



N° 1/610

DU 14 JANVIER 2013

PROCEDURE DE CONVOCATION EN URGENGE DU CONSEIL MUNICIPAL

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU la loi n°2010-1563 du 16 décembre 2010 de réforme des collectivités territoriales modifiée par la loi n° 2012-281 du 29 février 2012 visant à assouplir les règles relatives à la refonte de la carte intercommunale ;

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article L. 2121-12 ;

VU l'article 2-3 du Règlement intérieur du conseil municipal de la Ville de Savigny-sur-Orge adopté par délibération n° 08/129 du 20 octobre 2008 ;

VU l'arrêté préfectoral n° 2012-PREF.DRCL/749 du 20 décembre 2012 portant extension du périmètre de la Communauté d'agglomération Les Portes de l'Essonne aux communes de Morangis et Savigny-sur-Orge applicable à compter du 1^{er} janvier 2013 ;

CONSIDERANT que la prochaine séance du conseil communautaire de la Communauté d'agglomération Les Portes de l'Essonne a été fixée au 14 janvier 2013 à 20h00 par convocation du Président en date du 7 janvier 2013 ;

CONSIDERANT, dans ces conditions, l'urgence pour le conseil municipal de désigner ses délégués pour siéger au conseil communautaire de la Communauté d'agglomération Les Portes de l'Essonne ;

ENTENDU l'exposé du rapporteur, Madame Laurence SPICHER-BERNIER, Maire,

Après en avoir délibéré,

A la majorité,

Contre : M. MERIGOT

SE PRONONCE FAVORABLEMENT sur la procédure de convocation du conseil municipal en urgence concernant la séance du 14 janvier 2013.

FAIT et DELIBERE en séance, les jour, mois et an que dessus,

Et ont signé les membres présents.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

Le Maire
Laurence SPICHER-BERNIER

N° 2/611

DU 14/01/2013

**DESIGNATION DES DELEGUES COMMUNAUTAIRES TITULAIRES ET SUPPLEANTS -
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION LES PORTES DE L'ESSONNE**

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU la loi n°2010-1563 du 16 décembre 2010 de réforme des collectivités territoriales modifiée par la loi n° 2012-281 du 29 février 2012 visant à assouplir les règles relatives à la refonte de la carte intercommunale ;

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L. 2121-12 et L. 5211-7 ;

VU l'arrêté préfectoral n° 2012-PREF.DRCL/749 du 20 décembre 2012 portant extension du périmètre de la Communauté d'agglomération Les Portes de l'Essonne aux communes de Morangis et Savigny-sur-Orge applicable à compter du 1^{er} janvier 2013 ;

VU la délibération n° 1/610 du 14 janvier 2013 approuvant la procédure de convocation du conseil municipal en urgence ;

VU l'article 2-3 du Règlement intérieur du conseil municipal de la Ville de Savigny-sur-Orge adopté par délibération n° 08/129 du 20 octobre 2008 ;

VU l'article 5 des statuts de la Communauté d'agglomération Les Portes de l'Essonne portant sur la composition du conseil communautaire ;

CONSIDERANT que la prochaine séance du conseil communautaire de la Communauté d'agglomération Les Portes de l'Essonne a été fixée au 14 janvier 2013 à 20h00 par convocation du Président en date du 7 janvier 2013 ;

CONSIDERANT, dans ces conditions, l'urgence pour le conseil municipal de désigner ses délégués pour siéger au conseil communautaire de la Communauté d'agglomération Les Portes de l'Essonne ;

CONSIDERANT les candidats présentés par Madame Laurence SPICHER-BERNIER ;

CONSIDERANT les candidats présentés par Monsieur Eric MEHLHORN ;

CONSIDERANT les candidats présentés par Monsieur Jean-Marc DEFREMONTE ;

ENTENDU l'exposé du rapporteur, Madame Laurence SPICHER-BERNIER, Maire,

Après en avoir délibéré,

SONT ELUS au premier tour de scrutin, à la majorité absolue (22 voix pour sur 36 suffrages exprimés) :

Laurence SPICHER-BERNIER
Jean-François NAUT
Jocelyne MAINTIER-LANG
Gérard MONTREJAY
Catherine LUPI
Jean-Michel ZAMPARUTTI
Corinne RAFFAELLI
Claude NEUILLY

délégué titulaire
délégué titulaire
délégué titulaire
délégué titulaire
délégué titulaire
délégué titulaire
délégué titulaire
délégué titulaire

Maryvonne FABBRO
Auguste CLARA-SILVERIO
Nicole MAURIZOT
Nicolas BOISIER
Elise ALOUR
Daniel COURTIN
Jean-Pierre ROTTHIER
David FABRE
Jean ESTIVILL

délégué titulaire
délégué titulaire
délégué titulaire
délégué titulaire
délégué titulaire
délégué titulaire
délégué titulaire
délégué titulaire

Corinne POTTIER
Alain RAKOTO-ANDRIANTSILAVO
Dominique GANDIN
Bernard BISCH
Lucienne GEORGES

délégué suppléant
délégué suppléant
délégué suppléant
délégué suppléant
délégué suppléant

FAIT et DELIBERE en séance, le jour, mois et an que dessus,

Et ont signé les membres présents.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

Le Maire
Laurence SPICHER-BERNIER